

## **Note d'information à la presse**

**Journée REDD+ / Nagoya et 9<sup>ème</sup> réunion du Comité Consultatif Régional du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo**

**La 9<sup>ème</sup> réunion du Comité Consultatif Régional (CCR) du Partenariat pour les forêts du Congo (PFBC) se tiendra à Bujumbura les 26 et 27 mai 2011 sous l'auspice du Ministre de l'Eau, Environnement, Aménagement du Territoire et Urbanisme, Son Excellence Nibijamaru Jean Marie**

**Sous la présidence de Gaston Grenier, Facilitateur du PFBC avec l'appui des pays Ex Facilitateurs du PFBC**, cette réunion statutaire du PFBC se penchera, entre autres, sur l'état d'avancement de la feuille de route de la facilitation adopté en septembre 2010 à Kinshasa et sur les contributions novatrices des partenaires à la mise en œuvre du Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale. Elle favorisera une réflexion stratégique sur la COMIFAC face aux nouveaux défis et opportunités dans un environnement socio-économique en pleine évolution. Un moment fort de ce conclave de Bujumbura portera sur la présentation des préparatifs du sommet des trois Bassins forestiers tropicaux à Brazzaville du 30 et 31 juin 2011, **Globalement le CCR vise à faciliter la coordination et l'harmonisation des appuis des membres du Partenariat au Bassin du Congo. L'accent est mis sur un dialogue ouvert qui permet d'approfondir des thématiques pouvant faciliter** la mise en œuvre harmonieuse du plan de convergence de la COMIFAC et des Conventions internationales majeures sur les forêts et l'environnement. Les conclusions tirées à la fin des débats, échanges et présentations viennent soutenir le membre facilitateur du PFBC dans son rôle de pilote et d'animateur des activités du partenariat. De plus, à l'issue du CCR de Bujumbura, les partenaires seront informés sur l'état de la mise en œuvre de la feuille de route et sur les activités des partenaires, leurs orientations et stratégies afin de soutenir la synergie requise pour la mise en œuvre du plan de convergence.

**Le 25 mai 2011, en marge de la réunion du Comité, la Facilitation du PFBC organise un atelier thématique sous le thème central « Engagement des partenaires dans la mise en œuvre des recommandations de Nagoya et de Cancun ».** Cet atelier a trois objectifs à savoir: premièrement échanger sur les recommandations de Nagoya et Cancun. Deuxièmement dégager les leçons apprises des initiatives en cours ; et troisièmement renforcer la coordination dans le développement des initiatives émergentes. Lors du CCR à Brazzaville (30 et 31 mars 2008), il avait été admis que des ateliers thématiques puissent être traités en marge des CCR, pour permettre aux participants d'approfondir la réflexion sur certains problèmes auxquels ils sont confrontés, en matière de développement durable des écosystèmes forestiers. Au sortir de la Journée REDD/ Nagoya de Bujumbura, les participants devraient avoir partagé et capitalisé sur les recommandations de Nagoya et de Cancun, sur les ressources financières, les instruments existants et potentiels, les leçons apprises pour la mise en œuvre des financements et la coordination des initiatives et les meilleures approches qui peuvent faire en sorte que les

recommandations de Nagoya et Cancun puissent améliorer concrètement le cadre et le niveau de vie des populations riveraines.

### **Contexte :**

**Le Comité Consultatif Régional du PFBC a été mis en place en 2005 à Brazzaville par les membres du PFBC et se retrouve périodiquement pour** i) assurer une meilleure communication entre les membres du PFBC, ii) effectuer un suivi régulier des activités réalisées au sein du PFBC, iii) jouer un rôle régulier de conseil auprès du Facilitateur du PFBC. Depuis sa mise en place en 2005, ce Comité s'est déjà réuni huit fois avec l'objectif ultime de permettre aux partenaires de faire le point sur leurs activités dans la sous-région et de faciliter une communication directe afin de garantir un maximum d'efficacité dans l'appui conjoint apporté par les membres du Partenariat au Plan de Convergence de la COMIFAC. La réunion de Bujumbura invitera les partenaires à réfléchir sur la pertinence de poursuivre dans la voie qui a été proposée et qui mobilise chaque fois un nombre plus important de participants.

**Créé en septembre 2002 à l'occasion du Sommet Mondial de Johannesburg sur le Développement Durable (SMDD), le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo regroupe actuellement plus de 60 membres représentants** : administrations nationales des pays membres (dont les dix pays d'Afrique Centrale), une dizaine de partenaires techniques et financiers bilatéraux, des organisations internationales et non-gouvernementales ainsi que les représentants du secteur privé et les organismes de recherche qui se sont accordés pour harmoniser leur appui à la mise-en-oeuvre efficace du Plan de Convergence de COMIFAC. C'est un partenariat qualifié de type II, une « association », une plateforme, un réseau, un espace de dialogue à caractère non contraignant, conclue à l'amiable entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires au développement. Il a pour objectif global « **amélioration de l'efficacité des contributions techniques et financières pour la conservation, la gestion durable des écosystèmes forestiers, et la réduction de la pauvreté dans les pays d'Afrique Centrale** ». Il s'agit spécifiquement de (1) mettre en oeuvre le calendrier approuvé au SMDD pour promouvoir le développement, la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, (2) apporter un appui à la mise en oeuvre de la Déclaration de Yaoundé, formulée par les Chefs d'Etats des pays d'Afrique Centrale en mars 1999, (3) appuyer la mise en oeuvre effective du Plan de Convergence de la COMIFAC et (4) partager les informations en vue d'une meilleure coordination de leurs activités. Un Comité Consultatif Régional a lieu pour permettre aux membres de faire le point sur leurs activités dans la sous-région et de faciliter une communication directe afin de garantir un maximum d'efficacité dans l'appui conjoint apporté par les membres du Partenariat au Plan de Convergence de la COMIFAC.

**La COMIFAC, dont la base légale fut posée en 1999 par la Déclaration de Yaoundé qui reconnaît que la protection des écosystèmes forestiers du bassin du Congo, fait partie intégrante du processus de développement et réaffirme l'engagement des pays d'Afrique Centrale à travailler en collaboration pour promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes forestiers du bassin du Congo, est l'organisation sous-régionale spécialisée de la Communauté des États d'Afrique Centrale (CEEAC) chargée de l'orientation et de l'harmonisation des politiques forestières. Le cadre juridique de la COMIFAC est le traité de février 2005 baptisé "Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale". Le Plan de Convergence de la COMIFAC adopté par les Chefs d'États d'Afrique Centrale en 2005, définit les stratégies communes d'intervention des États et partenaires au développement de l'Afrique Centrale en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes. C'est le document référentiel pour toutes les activités dans la région du Bassin du Congo qui visent à promouvoir la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers.** (<http://www.comifac.org/>)

**Un cadre de coopération a été établi en février 2005 à Brazzaville, à l'occasion du deuxième Sommet des Chefs d'États d'Afrique Centrale et chaque membre du PFBC, est invité à le respecter. Il confirme la volonté de rechercher la meilleure transparence et coordination possibles entre les partenaires techniques et financiers membres du PFBC et de veiller tout particulièrement au développement de synergies entre leurs projets et programmes actuels et futurs.**

**La structure de gouvernance choisie pour le PFBC est le pilotage par une « facilitation » assurée par l'un des membres, pour une durée déterminée, avec pour objectif d'organiser un dialogue et une collaboration entre les différents partenaires, de structurer un programme de travail sur la base des orientations du Plan de Convergence de la COMIFAC et de représenter le partenariat à l'extérieur. La Facilitation se caractérise par une structure souple, appuyant les communications et orientant le dialogue entre partenaires. La Facilitation n'a pas pour mandat d'apporter un soutien financier aux partenaires ou à leurs projets et programmes. Ses ressources sont consacrées au soutien de la collaboration entre les différents partenaires, à la structuration d'un programme de travail visant à orienter les interventions des partenaires membres sur les axes du Plan de Convergence de la COMIFAC et à représenter le partenariat aux niveaux sous-régional et international. La facilitation canadienne actuellement à pied d'œuvre, vient après celle de l'Allemagne (2008-2010), celle de la France (2005-2007), et celle des États-Unis (2003-2004). À titre de facilitateur, son premier rôle est de renforcer l'harmonisation, et la coordination des efforts des membres du PFBC en appui à la mise en œuvre du Plan de convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).**

*Pour de plus amples informations, bien vouloir consulter le site <http://www.pfbc-cbfp.org/accueil.html> ou vous adresser directement à la Facilitation du PFBC : M. Gaston Grenier – Facilitateur PFBC ([gaston.grenier@pfbc-cbfp.org](mailto:gaston.grenier@pfbc-cbfp.org)).*